

**En vous inscrivant à la VullyRun (paiement de la finance d'inscription) vous vous déclarez automatiquement d'accord avec le règlement de compétition ci-après.**

(Veuillez noter que la forme masculine utilisée dans ce règlement désigne aussi bien les femmes que les hommes).

## **1. Compétition**

- La manifestation suit les dispositions de Swiss Athletics et est organisée selon les catégories figurant dans la brochure d'inscription. Chaque personne rentrant dans les catégories d'âges reportées dans la brochure d'inscription est habilitée au départ.
- Le dossard est personnel et doit être porté bien visiblement de manière frontale. Il ne peut pas être plié. Des modifications au dossard mènent à la disqualification.
- Le chronométrage s'effectue par puce. Elle est intégrée directement au dossard. Les puces personnelles ne peuvent pas être utilisées.
- Les classements sont établis sur la base des temps officiels bruts, c'est-à-dire le temps compris entre le coup de pistolet et le franchissement par le coureur de la ligne d'arrivée. L'ordre du classement correspond ainsi à l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.
- Si des blocs de départ étaient définis, les participants n'auraient le droit de partir uniquement dans le bloc de départ auquel ils auraient été attribués par l'organisateur.
- Les instructions des inspecteurs de course sont à suivre impérativement. L'accompagnement des coureurs par des tiers avec des véhicules de n'importe quel type, surtout des bicyclettes, n'est pas toléré. Les raccourcis sont interdits. Pour des raisons de sécurité, la participation à la course en chaise roulante n'est pas possible.
- Pour tous les participants, le passage sur la ligne d'arrivée doit se faire avant 17h30.
- La décision finale concernant une disqualification est prise en dernière instance par la direction technique du comité d'organisation.
- Les participants suivent le balisage de leur parcours en fonction de leur catégorie.

## **2. Inscriptions**

- L'inscription peut se faire par Internet ou sur place.
- Si les participants transmettent des informations erronées sur leur personne dans le formulaire d'inscription, l'organisateur se réserve la possibilité de les disqualifier à tout moment et sans remboursement des frais d'inscription.
- L'organisateur peut définir une limite supérieure du nombre des participants. Si cette décision devait être prise avant la fin du délai d'inscription officiel, les nouvelles inscriptions ne seraient plus acceptées dès le moment communiqué par l'organisateur. Les inscriptions sont enregistrées selon la date de paiement.
- Rassemblement des catégories. Pour chaque catégorie il faut au minimum 5 inscriptions. Si ce n'est pas le cas, les rassemblements suivants seront effectués :
  - Catégories adultes : si le nombre d'inscriptions minimales n'est pas atteint, les personnes inscrites seront attribuées à la catégorie la plus jeune
  - Catégories enfants : si le nombre d'inscriptions minimales n'est pas atteint, les personnes inscrites seront attribuées à la catégorie la plus vieille

## **3. Remboursement**

- Les inscrits qui ne peuvent pas participer à la VullyRun n'ont pas le droit au remboursement des frais d'inscription.
- En cas d'annulation ou d'exécution partielle de la course (cas de force majeure), il ne subsiste pas le droit au remboursement des frais d'inscription.

## **4. Responsabilités des participants / Santé**

- La participation à la VullyRun est de la responsabilité de chacun.
- L'entraînement régulier de l'endurance et une bonne santé sont des conditions préalables pour le départ.
- Il peut être dangereux de participer à la VullyRun juste après avoir eu une maladie infectieuse (y.c. grippe).

- Il est recommandé de boire beaucoup pendant et après la course.
- En cas d'essoufflement, vertige, épuisement, douleurs fortes ou symptômes similaires, les participants sont tenus d'interrompre leur course, respectivement d'abandonner.
- Les médecins et le personnel sanitaire peuvent soustraire des participants à la course s'ils constatent des problèmes liés à leur santé.

## 5. Responsabilités de l'organisateur

- L'organisateur décline toute responsabilité pour les risques de toute sorte liés aux participants, spécifiquement en mesure de santé. Les participants sont responsables de se présenter au départ bien entraînés et physiquement en bonne santé.
- L'assurance accident, vol et responsabilité civile est sous la responsabilité des participants.
- L'organisateur décline toute responsabilité envers les spectateurs et/ou des tiers.
- L'organisateur n'est pas responsable pour les objets qui seraient gardés gratuitement.

## 6. Accidents

- En cas d'accident sur le parcours, les participants sont tenus d'annoncer immédiatement et d'alarmer le prochain poste de secours ou de porter secours aux blessés.
- Urgences sanitaires / Ambulance : No 144
- La VullyRun dispose d'un service sanitaire (secouristes/samaritains)

## 7. Doping

- Pour cette compétition, les statuts actuels de Swiss Olympic en ce qui concerne le doping font foi.
- Des contrôles anti-doping peuvent être effectués. Les participants se soumettent aux règles anti-doping de Swiss Olympic et reconnaissent la compétence absolue de la commission disciplinaire de Swiss Olympic pour les cas de doping, ainsi que le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne avec exclusion des tribunaux ordinaires.
- Voir aussi [www.dopinginfo.ch](http://www.dopinginfo.ch).

## 8. Protection des données

- Par leur inscription, les participants se déclarent d'accord que leurs données personnelles soient transmises aux sponsors qui figurent dans le prospectus de course et sur internet, au service officiel de photographie, à Swiss Athletics et aux organisateurs de manifestations partenaires.
- Qui veut se prononcer contre la transmission de son adresse, doit l'annoncer à l'organisation de la VullyRun par écrit.
- Les participants se déclarent favorables à l'utilisation du matériel photographique de la course pour l'illustration des brochures de la manifestation, les classements, les pages internet, les insertions et pour d'autres fins publicitaires des organisateurs et de ses partenaires.
- Par leur inscription, les participants approuvent la publication de leur nom, domicile et de leur date de naissance dans les classements officiels (sur papier et sur internet) établis par l'organisateur ou ses partenaires. La participation à la course est conditionnée à cette déclaration.

## 9. Organisation

- L'organisateur de la VullyRun est l'Association VullyRun, association à but non lucratif.
- Siège de l'association : CH-1585 Salavaux
- Mutations au règlement de la course par l'organisateur sont réservées.

VullyRun, 1585 Salavaux, [info@vullyrun.ch](mailto:info@vullyrun.ch)